



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 23 mai 2025

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Roger VARGAS ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusé non représenté : Aucun

Absent : Aucun

Représenté : Aymeric THILLET représenté par Christophe WUYLSTEKER ;

Secrétaire de séance : Isabelle DE GROOTE

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Délibération CFU
4. Délibération intégration au Grand Site
5. Délibération choix de l'entreprise pour la vidéoprotection
6. Délibération fonds de concours salle d'évolution école
7. Délibération fonds de concours chauffe-eau restaurant
8. Délibération fonds de concours pour la vidéoprotection
9. Délibération fonds de concours décoration lumineuse
10. Délibération engagement rénovation salle polyvalente
11. Délibération suppression et création de poste
12. Délibération demande d'accès SIG ATD71
13. Compte-rendu de réunions
14. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Isabelle DE GROOTE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2025

Après présentation, le procès-verbal du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

3. Délibération CFU

Délibération ajournée

4. Délibération intégration de la commune dans le périmètre du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

A l'occasion de la demande du renouvellement du label en 2026, il convient de finaliser la réflexion sur l'évolution du périmètre du Grand Site.

A ce titre la commune de Leynes dite commune associée historiquement est sollicitée pour intégrer le périmètre du Grand Site.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Leynes ne souhaite pas son intégration au périmètre du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson.

Contre : 12

Blanc : 1

Délibération rejetée

5. Délibération choix de l'entreprise pour la vidéoprotection

Monsieur le Maire informe que, pour équiper la commune en vidéoprotection, trois entreprises ont été contactées.

La commission communication s'est réunie le 5 mai 2025 afin de procéder à une étude comparative.

Il apparaît que l'entreprise LEASE PROTECT présente la meilleure offre qualité/prix, pour un équipement à 22 745.20€ HT avec un contrat de maintenance annuel de 1 260 € HT et des frais d'adhésion et de participation à l'installation d'un montant de 490 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

SELECTIONNE l'entreprise LEASE PROTECT pour assurer l'installation du système de vidéoprotection.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

6. Délibération fonds de concours salle d'évolution école

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité de rafraichir la salle d'évolution de l'école, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'approuver le lancement de cette opération pour un montant global de 8 021,75€ HT
- De solliciter, à ce titre, le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 4 010€.

Adoptée à l'unanimité

7. Délibération fonds de concours chauffe-eau restaurant

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité de changer le deuxième chauffe-eau du restaurant la Marmite de l'Echanson, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'approuver le lancement de cette opération pour un montant de 1 013€ HT
- De solliciter, à ce titre, le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 506,50€

Adoptée à l'unanimité

8. Délibération fonds de concours pour la vidéoprotection

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité de la mise en place d'un système de vidéoprotection à plusieurs endroits sur la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'approuver le lancement de cette opération pour un montant global de 22 745.20 € HT
- De solliciter, à ce titre le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT restant à charge.

Adoptée à l'unanimité

9. Délibération fonds de concours décoration lumineuse

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant l'utilité de l'achat de nouvelles guirlandes lumineuses, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'approuver le lancement de cette opération pour un montant de 568€ HT
- De solliciter, à ce titre, le fonds de concours de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 284€ HT.

Adoptée à l'unanimité

10. Délibération engagement rénovation salle polyvalente

Délibération ajournée.

11. Délibération suppression et création de poste

Le Maire propose à l'assemblée,

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif de catégorie C au 5^{ème} échelon à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.
- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 mai 2025,

Filière : administratif

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : zéro
- nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Adoptée à l'unanimité

12. Délibération demande d'accès SIG ATD71

Considérant les champs d'intervention du programme d'activité en vigueur voté par l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services.

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a décidé de mettre ce système d'information géographique à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants ;

Considérant que le portail SIG ainsi mis à disposition est accessible depuis un navigateur web et donne accès à un ensemble de données cartographiques en lien avec les besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique...etc.

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire offre deux accès à chacun de ses membres, à savoir un accès pour les services administratifs et un autre pour l'exécutif municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner le responsable SIG pour chacun des deux accès ;

Considérant qu'il est proposé de désigner Madame Ophélie GRENOUILLAT, secrétaire de Mairie, comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et Monsieur Bernard MARTIN, Maire au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le principe de l'accès de la commune de Leynes au système d'information géographique mis à disposition par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Article 2 : D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique annexée à la présente délibération ;

Article 3 : AUTORISE le maire à signer ladite convention ;

Article 4 : DESIGNER Madame Ophélie GRENOUILLAT, secrétaire de Mairie comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et Monsieur Bernard MARTIN, Maire au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;

Article 5 : DE DIRE que Madame/Monsieur le Maire/Président, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 6 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois à compter de sa dernière mesure de publicité.

Adoptée à l'unanimité

13. Comptes-rendus de réunions

17 avril 2025 : Le Syndicat Mixte des Eaux de la petite Grosne sera dissous le 1er janvier 2026 afin que MBA puisse reprendre la compétence.

Un cabinet d'expertise a été engagé pour évaluer l'état des réservoirs d'eau (des travaux conséquents sont à prévoir, notamment concernant les réservoirs de Leynes).

Mr Roger VARGAS quitte la séance à 20h10

29 avril 2025 : Le pont enjambant l'Arlois chemin de la rivière, présente des risques pour la sécurité. Le service GEMAPI de MBA s'est rendu sur place pour constater l'état du pont. Leynes est propriétaire des 3/4 de l'ouvrage, Chasselas du 1/4 restant. En relation avec **SOS Pont** (CEREMA) un plan national d'aide aux communes pour des travaux de conservation des ouvrages d'art est en cours. La commune sollicitera une aide technique et financière. En attendant une limitation de tonnage sera mise en place.

14 mai 2025 : Webinaire conjoint avec CEREMA et l'AMF. Présentation du Plan **SOS Pont**

12 mai 2025 : Bouygues Télécom et SFR, par l'intermédiaire de l'entreprise CIRCET sont à la recherche d'un emplacement pour l'installation d'une antenne pour une meilleure couverture sur les communes de Leynes et Chasselas. La Commune de Leynes a été contactée pour mettre à disposition une parcelle de terrain compatible. Celle-ci privilégie l'installation de nouveaux émetteurs sur le mât existant en Balmont. Si impossibilité, la société CIRCET s'engage à nous le faire savoir par écrit.

15 mai 2025 : Réunion SIVOM concernant le planning des travaux d'enrobés place de la mairie, 1^{ère} semaine de juin.

17 mai 2025 : Les jeunes du CCJ ont organisé un après-midi animation sur la Place de la Mairie. Faible participation des enfants. Diverses activités étaient proposées, les membres du CCJ s'étaient beaucoup investis

Les jeunes du CCJ seront invités à participer à une réunion du Conseil Municipal.

19 mai 2025 : Une étudiante en stage à l'Office du Tourisme Communautaire (MBA) est venue présenter un projet de développement touristique sur la commune de Leynes (mise en place de circuits pour visite du village).

20 mai 2025 : Dans le cadre d'une collaboration avec le Théâtre de Mâcon, Monsieur Thierry COMBE (Cie Pocket Théâtre) est venu en Mairie afin de présenter et de mettre en place sa représentation (les visites sensibles) qui aura lieu le vendredi 6 juin lors du P'ti marché. Le flyer du p'ti marché intègrera cette représentation.

20 mai 2025 : Assemblée Générale de l'ADMR de Crêches-sur-Saône. Il a été recensé 1166 heures d'interventions sur la commune pour de l'assistance aux seniors. Pour faciliter les déplacements du personnel, l'association s'équipe de véhicules supplémentaires. Cette mesure a été mise en place pour faciliter le transport du personnel, sans que celui-ci soit obligé d'utiliser son propre véhicule.

21 mai 2025 : Inspection de routine effectuée par le SDIS au sein du CPI. Toutes les recommandations notifiées auparavant ont été mises en œuvre.

21 mai 2025 : La commission des Finances s'est réunie pour l'octroi de subventions aux associations.

14. Informations et questions diverses

- Un nouvel ordinateur portable a été acheté pour la bibliothèque.
- Invitation à la remise du prix Racouchot décerné pour la rénovation de la salle d'évolution de l'école, le 3 juin 2025.
- Lettre de confirmation d'adhésion à AMR 71 (Association des Maires Ruraux 71)
- Le panneau du grand chemin, limitant le tonnage à 9T est à avancer au niveau du carrefour RD31.
- Un conseiller fait remarquer que le chauffe-eau du caveau est à vérifier.

Prochain Conseil Municipal mercredi 25 juin 2025

Séance levée 21h16

